

Fabien BOUILLARD

*Expert Comptable inscrit au Tableau de
l'Ordre de Marseille et de Montpellier*

*Commissaire aux comptes inscrit sur la
liste du ressort de la Cour d'Appel d'Aix
en Provence*

SIRET : 434 303 020 00086

APE : 6920Z

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION LA RIBAMBELLE

**2 Impasse des Ecoles
07270 LAMASTRE**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**7 Rue Barbés – 13150 TARASCON
Tél. : 04.90.91.38.63 – Fax : 04.90.91.08.73
Courriel : fabien.bouillard@wanadoo.fr**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'assemblée générale des membres de l'association.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 19 décembre 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA RIBAMBELLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons n'avoir relevé aucune irrégularité dans le rapport de gestion ou l'annexe comptable adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

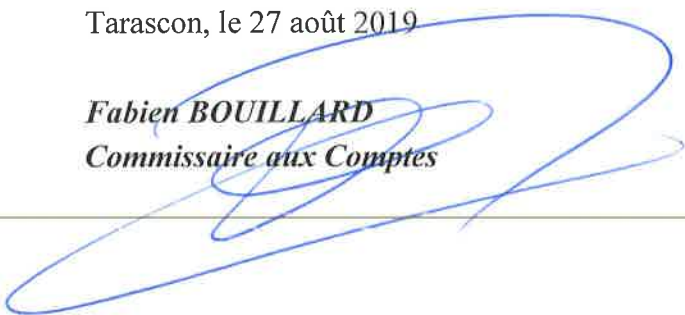
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tarascon, le 27 août 2019

Fabien BOUILLARD
Commissaire aux Comptes



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	676.44		676.44	
20800100 IMMOB INCORPORELLES CLSH	1 040.52	1 040.52		
20800200 IMMOB INCORPORELLES COMMUNES	1 928.56	4 990.96	3 062.40-	61.36-
28080100 AMORT IMMOB INCORP CLSH	1 040.52-	1 040.52-		
28080200 AMORT IMMOB INCORP RIBAMBELLE	1 252.12-	4 990.96-	3 738.84	74.91
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	382.45	783.85	401.40-	51.21-
21540000 MATERIEL	3 220.20	3 220.20		
21540100 MATERIEL CLSH	627.00	627.00		
28154000 AMORTS MATERIEL	2 837.75-	2 436.35-	401.40-	16.48-
28154100 AMORTS MATERIELS CLSH	627.00-	627.00-		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 212.00	13 701.79	5 489.79-	40.07-
21810100 INSTALL GEN/AGENCEMENT CRECHE	7 057.66	7 057.66		
21821000 MATERIEL TRANSPORTS	3 659.00	3 659.00		
21830000 MATERIEL PEDAGOGIQUE	22 900.37	22 900.37		
21840000 MOBILIER	2 651.53	2 651.53		
21840100 MOBILIER CLSH	2 833.32	2 833.32		
21850000 MATERIEL INFORMATIQUE	2 576.28	2 576.28		
21850100 MAT DE BUREAU ET INFO COMMUN	5 968.04	5 968.04		
21850200 MAT BUREAU ET INFO CLSH	1 720.86	1 720.86		
21850300 MAT BUREAU ET INFO RAM	634.88		634.88	
21860000 INVESTISSEMENT CLSH	6 723.97	6 723.97		
28181100 AMORT INSTALL GEN/AGENCT CRECH	5 005.71-	4 299.94-	705.77-	16.41-
28182100 AMORT MAT TRANSPORTS	3 659.00-	3 659.00-		
28183000 AMORT MAT PEDA	18 446.09-	13 991.81-	4 454.28-	31.83-
28184000 AMORT MOBILIER	1 954.12-	1 622.68-	331.44-	20.43-
28184100 AMORTS MOBILIER CLSH	2 832.04-	2 755.20-	76.84-	2.79-
28185000 AMORT MAT INFO	2 090.20-	1 647.74-	442.46-	26.85-
28185100 AMORT MATERIEL INFO RIBAMBELLE	5 968.04-	5 968.04-		
28185200 AMORT MAT BUREAU CLSH	1 720.86-	1 720.86-		
28185300 AMORT MAT BUREAU RAM	113.88-		113.88-	
28186000 AMORT MATERIEL CLSH	6 723.97-	6 723.97-		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 270.89	14 485.64	5 214.75-	36.00-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	5 051.90	4 783.86	268.04	5.60
40910000 FOURN AVANCES ET ACOMPTES	5 051.90	4 783.86	268.04	5.60
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	7 639.41	8 065.81	426.40-	5.29-
41100000 Client	7 639.41	8 065.81	426.40-	5.29-
41600000 Clients douteux	1 084.72		1 084.72	
49100000 Prov pour dépréciation clients	1 084.72-		1 084.72-	
AUTRES CREANCES	249 215.13	167 327.31	81 887.82	48.94
44100000 SUBV.COMM COMMUNES A RECEVOIR	198 159.51	126 016.00	72 143.51	57.25
44310000 CPAM	162.18	81.09	81.09	100.00
44320000 RBRST PREVOYANCE	217.88	190.80	27.08	14.19
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	50 675.56	41 039.42	9 636.14	23.48
DISPONIBILITES	185 857.66	231 109.07	45 251.41-	19.58-
51100000 CHEQUES A ENCAISSER CCHG	140.60	512.85	372.25-	72.58-
51250000 LIVRET EPARGNE	75 161.34	74 601.83	559.51	0.75
51270000 CAISSE D EPARGNE PRO	109 283.88	155 238.84	45 954.96-	29.60-
53000000 CAISSE	606.66	89.16	517.50	580.42

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
53100000 CAISSE CLSH	627.53	666.39	38.86-	5.83-
53200000 Caisse RAM	37.65		37.65	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	336.00	225.60	110.40	48.94
48600000 CHARGES CONST D AVANCE	336.00	225.60	110.40	48.94
TOTAL ACTIF CIRCULANT	448 100.10	411 511.65	36 588.45	8.89
TOTAL GENERAL	457 370.99	425 997.29	31 373.70	7.36
				

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	318 058.57	299 412.95	18 645.62	6.23
10210000 FONDS ASSOC. SANS DROIT REPRIS	318 058.57	299 412.95	18 645.62	6.23
AUTRES RESERVES	10 095.30	10 095.30		
10682000 RESERVE POUR INVESTISSEMENT	10 095.30	10 095.30		
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	38 599.67	18 645.62	19 954.05	107.02
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	1 339.59	1 274.04	65.55	5.15
13100000 SUBVENTION EQUIPT CRECHE	3 487.42	3 487.42		
13180000 Subv d'invest-Autres (CAF-MSA)	507.90		507.90	
13900000 SUBVENTION INSCR. CPTÉ RESULT	2 564.63	2 213.38	351.25	15.87
13918000 Subv d'invest viré aux résult	91.10		91.10	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	368 093.13	329 427.91	38 665.22	11.74
PROVISIONS POUR CHARGES	18 783.00	18 661.00	122.00	0.65
15300000 PROV POUR PENSIONS ET OBLIGATI	18 783.00	18 661.00	122.00	0.65
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	18 783.00	18 661.00	122.00	0.65
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	11 171.91	17 090.46	5 918.55	34.63
16420000 EMPRUNT CE 29 469.90 EUROS	11 159.14	17 070.92	5 911.78	34.63
16884000 INTERETS COURUS NON ECHUS	12.77	19.54	6.77	34.65
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	106.04	62.52	43.52	69.61
41910000 USAGERS AVANCES ET ACOMPTES	106.04	62.52	43.52	69.61
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	14 094.98	11 008.23	3 086.75	28.04
40100000 FOURNISSEURS	4 333.65	2 899.13	1 434.52	49.48
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	9 761.33	8 109.10	1 652.23	20.38
DETTE FISCALES ET SOCIALES	45 121.93	49 747.17	4 625.24	9.30
42100000 PERSONNEL REM DUES	182.05		182.05	
42820000 PROVISION CONGES PAYES	17 599.00	19 854.00	2 255.00	11.36
43100000 URSSAF	8 971.00	12 516.00	3 545.00	28.32
43720000 MUTUELLE EOVI MCD	2 001.64	1 876.41	125.23	6.67
43730000 RETRAITE AGRR	2 335.99	2 556.97	220.98	8.64
43750000 CHORUM	988.24	915.55	72.69	7.94
43820000 PROV CHARGES S CONGES PAYES	6 095.00	7 012.00	917.00	13.08
43830000 COMITE ENTREPRISE	841.01	821.24	19.77	2.41
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	6 108.00	4 195.00	1 913.00	45.60
TOTAL DETTES	70 494.86	77 908.38	7 413.52	9.52
TOTAL GENERAL	457 370.99	425 997.29	31 373.70	7.36

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	241 976.55	215 085.11	26 891.44	12.50
70210000 GPS	3 922.68	5 936.38	2 013.70-	33.92-
70220000 CLSH MERCREDI	3 536.72	2 981.32	555.40	18.63
70230000 ADHESIONS CLSH	3 038.00	2 634.70	403.30	15.31
70270000 VACANCES CLSH	14 898.12	12 935.46	1 962.66	15.17
70310100 REC USAGERS CAF 0/6 ANS	40 690.17	34 855.82	5 834.35	16.74
70310400 REC USAGERS MSA 0/6 ANS	5 238.01	4 707.53	530.48	11.27
70500000 PS MSA CLSH	934.20	621.85	312.35	50.23
70610000 PS CAF 0/6 ANS	117 413.68	104 503.00	12 910.68	12.35
70610300 PS MSA 0-6 ANS	26 594.85	36 516.15	9 921.30-	27.17-
70611000 CAF PRESTATIONS CLSH EXTRASCOL	4 503.46	3 931.27	572.19	14.55
70611100 PREST CAF CLSH PERISCOLAIRE	2 623.91	2 954.13	330.22-	11.18-
70612000 PREST CAF RAM	12 676.00		12 676.00	
70642000 PREST CAF/AIDES AUX TIERS	5 793.00	2 371.00	3 422.00	144.33
70800000 PRODUITS ANNEXES	113.75	136.50	22.75-	16.67-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	248 159.51	226 016.00	22 143.51	9.80
74000100 SUBVENTIONS COMM COMMUNES	248 159.51	226 016.00	22 143.51	9.80
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	2 494.61	5 354.82	2 860.21-	53.41-
78150000 REPRISE/PROV D'EXPLOITATION		601.00	601.00-	100.00-
79110000 REMB IJSS CHORUM CRECHE		1 038.33	1 038.33-	100.00-
79130000 PARTICIPATION FRAIS RAM CIAS		424.55	424.55-	100.00-
79140000 Rbrst FORMATION	2 150.40	3 078.60	928.20-	30.15-
79150000 PART SAL MUTUELLE ENFANTS	344.21	212.34	131.87	62.10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	492 630.67	446 455.93	46 174.74	10.34
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	68 746.88	68 737.28	9.60	0.01
60611000 ELECTRICITE/EAU	6 399.92	6 610.19	210.27-	3.18-
60620400 CARBURANT VEH RIBAMBELLE	72.17	5.00	67.17	NS
60623000 ALIMENTATION	7 624.46	4 800.88	2 823.58	58.81
60630000 PRODUITS D'ENTRETIEN CRECHE	343.23	2 519.75	2 176.52-	86.38-
60631000 PRODUITS D'ENTRETIEN CLSH	1 460.41	776.94	683.47	87.97
60632000 PRODUIT D'ENTRETIEN RAM	1 733.64	1 116.74	616.90	55.24
60633000 Petit Matériel Locaux	654.25	34.51	619.74	NS
60634000 Petit Matériel Enfants	1 023.78		1 023.78	
60635000 Hygiène - Pharmacie	532.17	584.65	52.48-	8.98-
60640000 FOURNITURES BUREAU RIBAMBELLE	1 417.71	1 554.53	136.82-	8.80-
60680000 MATERIEL EDUCATIF	873.35	1 839.38	966.03-	52.52-
60800000 CHARGES ANNEXES KERMESSE		59.81	59.81-	100.00-
61100000 SOUS TRAITANCE ACEPP	3 557.70	3 582.00	24.30-	0.68-
61350000 Locations mobilières		144.00	144.00-	100.00-
61520000 Entret et répar sur biens immo	656.76	642.36	14.40	2.24
61550000 Entret et répar sur biens mob	232.02	200.00	32.02	16.01
61551000 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPOR	38.50	33.00	5.50	16.67
61560000 MAINTENANCE RIBAMBELLE	7 175.25	4 278.67	2 896.58	67.70
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	1 466.20	1 461.20	5.00	0.34
61810000 DOCUMENTATION GLE RIBAMBELLE	164.00	20.00	144.00	720.00
61850000 FORMATION DU PERSONNEL	3 945.30	4 238.80	293.50-	6.92-
62100000 INTERVENANTS EXTERIEURS	910.00	1 295.00	385.00-	29.73-
62100400 PERSONNEL EXTERIEUR COMMUN		2 752.80	2 752.80-	100.00-
62110000 Personnel intérimaire	555.63	11 137.88	10 582.25-	95.01-
62260000 HONORAIRES	8 436.12	7 909.21	526.91	6.66
62270000 Frais d'actes et de contentieu	50.00		50.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62300000 ANNONCE ET INSERTION CRECHE	225.60	222.00	3.60	1.62
62380000 Divers Dons Pourboires etc	477.85	151.20	326.65	216.04
62480000 Transport pour activités	4 749.00	2 890.00	1 859.00	64.33
62510000 SORTIES CLSH	776.00	691.71	84.29	12.19
62570000 Réceptions	506.85	687.52	180.67-	26.28-
62610000 TELEPHONE	2 476.02	1 573.52	902.50	57.36
62620000 Frais postaux	528.80	446.20	82.60	18.51
62700000 SERVICES BANCAIRES	498.77	305.45	193.32	63.29
62800000 COTISATIONS ACEPP	957.00	742.00	215.00	28.98
62800100 COTISATION SNAEC SO	997.00	908.00	89.00	9.80
62880000 Activités / Animations	7 231.42	2 522.38	4 709.04	186.69
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 309.00	6 082.00	2 227.00	36.62
63110000 TAXES SUR SALAIRES	1 600.00		1 600.00	
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	6 709.00	6 082.00	627.00	10.31
SALAIRES ET TRAITEMENTS	289 277.77	254 306.72	34 971.05	13.75
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	288 449.77	252 549.18	35 900.59	14.22
64120000 PROVISION CONGES PAYES	3 172.00-	5 073.00-	1 901.00	37.47
64131000 Prime Macron défiscalisée	4 000.00		4 000.00	
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		6 830.54	6 830.54-	100.00-
CHARGES SOCIALES	93 373.94	84 676.32	8 697.62	10.27
64510000 COTISATIONS URSSAF	62 464.10	58 752.34	3 711.76	6.32
64530000 COTISATIONS AGRR.	18 578.09	15 701.47	2 876.62	18.32
64550000 COTISATION CHORUM PREV	2 975.05	2 804.96	170.09	6.06
64551000 MUTUELLE	4 116.92	3 043.81	1 073.11	35.26
64720000 Comité d'Etablissement	3 461.38	3 028.54	432.84	14.29
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 778.40	1 345.20	433.20	32.20
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	6 749.63	6 864.71	115.08-	1.68-
68112000 DOTATIONS AUX AMORTS	6 335.35	6 461.22	125.87-	1.95-
68112100 DOT AMORTS CLSH	76.84	403.49	326.65-	80.96-
68112200 DOT AMORT IMMOB RAM	113.88		113.88	
68112300 DOT AMORT COMMUNE	223.56		223.56	
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 084.72		1 084.72	
68174000 DOT PROV.DEP CREANCES	1 084.72		1 084.72	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	122.00		122.00	
68150000 DOT AUX PROV POUR RISQUE ET CH	122.00		122.00	
AUTRES CHARGES	365.48	981.38	615.90-	62.76-
65400000 PERTE/CREANCES IRRECOUVRABLES	47.73	638.35	590.62-	92.52-
65800000 CHARGES DIV DE GESTION	317.75	343.03	25.28-	7.37-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	468 029.42	421 648.41	46 381.01	11.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 601.25	24 807.52	206.27-	0.83-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	559.51	562.57	3.06-	0.54-
76800000 PRODUITS FINANCIERS	559.51	562.57	3.06-	0.54-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	559. 51	562. 57	3. 06-	0. 54-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	289. 29	409. 86	120. 57-	29. 42-
66116000 INTERETS DES EMPRUNTS	289. 29	409. 86	120. 57-	29. 42-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	289. 29	409. 86	120. 57-	29. 42-
RESULTAT FINANCIER	270. 22	152. 71	117. 51	76. 95
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	24 871. 47	24 960. 23	88. 76-	0. 36-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	13 679. 37	250. 34	13 429. 03	NS
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	93. 04	97. 41	4. 37-	4. 49-
77200000 PRODUITS/EXERCICES ANTERIEURS	13 586. 33	152. 93	13 433. 40	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	442. 35	434. 37	7. 98	1. 84
77700000 QUOTE PART SUBV VIREE AU RTAT	442. 35	434. 37	7. 98	1. 84
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 121. 72	684. 71	13 437. 01	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	393. 52	6 999. 32	6 605. 80-	94. 38-
67120000 PENALITES AMENDES		595. 00	595. 00-	100. 00-
67140000 Aides exceptionnelles aux fami	24. 50		24. 50	
67180000 Autres chges exception gestion	190. 80		190. 80	
67200000 CHARGES/EXERCICES ANTERIEURS	178. 22	6 404. 32	6 226. 10-	97. 22-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	393. 52	6 999. 32	6 605. 80-	94. 38-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 728. 20	6 314. 61-	20 042. 81	317. 40
TOTAL PRODUITS	507 311. 90	447 703. 21	59 608. 69	13. 31
TOTAL DES CHARGES	468 712. 23	429 057. 59	39 654. 64	9. 24
SOLDE INTERMEDIAIRE	38 599. 67	18 645. 62	19 954. 05	107. 02
EXCEDENTS OU DEFICITS	38 599. 67	18 645. 62	19 954. 05	107. 02

ASSOCIATION LA RIBAMBELLE

2 IMPASSE DES ECOLES

07270 LAMASTRE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final flourish.

CABINET COGEFI
500 RUE DU SOLEIL

26750 SAINT PAUL LES ROMANS
04.75.70.02.44

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 457 370.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 492 630.67 Euros et dégageant un excédent de 38 599.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Règles et méthodes comptables

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les présents comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation à ces prescriptions légales n'est à signaler sur l'exercice clos.

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Depuis sa création, l'association a défini et conserver une politique très prudente de prise en compte du risque de non recouvrement. Pour tout dossier, les créances échues (comptes clients) ou à échoir (comptes de prêts) font l'objet d'une dépréciation intégrale dès lors que les retards de paiement dépassent trois mensualités de référence (celles de l'échéancier initial).

L'association applique les règlements CRC 2002-10 du 12-12-2002 et CRC 2003-07 du 12-12-2003. Les règles d'amortissement des immobilisations de l'association sont conformes à la méthode dite d'amortissement par composants. Cette méthode nécessite d'amortir distinctement les différents éléments significatifs d'un même bien appelés à être renouvelés avant expiration de l'utilisation de l'immobilisation considérée.

La période d'amortissement est désormais fondée sur la valeur réelle d'usage. Aucune modification n'a été nécessaire sur les immobilisations actuelles de l'association.

Cependant, par dérogation, les PME peuvent continuer à amortir dans leurs comptes leurs immobilisations non décomposables selon un seul et même plan d'amortissement non décomposé. C'est ce dernier choix que l'association a choisi de retenir à compter du 01/01/2005.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 031		900
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 847		
Installations générales agencements aménagements divers	7 058		
Matériel de transport	3 659		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 385		
Emballages récupérables et divers	16 989		635
TOTAL	59 938		635
TOTAL GENERAL	65 970		1 535

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 962	2 969	2 969
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 847	3 847
Installations générales agencements aménagements divers			7 058	7 058
Matériel de transport			3 659	3 659
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 385	28 385
Emballages récupérables et divers			17 624	17 624
TOTAL			60 573	60 573
TOTAL GENERAL		3 962	63 542	63 542

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 031	224	3 962	2 293
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 063	401		3 465
Installations générales agencements aménagements divers	4 300	706		5 006
Matériel de transport	3 659			3 659
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 370	4 863		23 232
Emballages récupérables et divers	16 061	556		16 617
TOTAL	45 453	6 526		51 979
TOTAL GENERAL	51 484	6 750	3 962	54 271

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	224				
Instal.techniques matériel outillage indus.	401				
Instal.générales agenc.aménag.divers	706				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 863				
Emballages récupérables et divers	556				
TOTAL	6 526				
TOTAL GENERAL	6 750				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	299 413		18 646		318 059
Réserves :					
Réserves d'investissement	10 095				10 095
Report à nouveau			18 646	18 646	
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 646			19 954	38 600
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	1 274		2 721	2 656	1 340
Provisions réglementées					
TOTAL I	329 428		40 013	1 347	368 093

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	248 835
Total	248 835

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
SUBV.COMM COMMUNES A RECEVOIR	
- PAR SUBV COMM COMM 2018	198 160
PRODUITS A RECEVOIR	
- PAR CAF 31/12/18	38 510
- PAR CAF CLSH EXTRA	897
- PAR MSA 31/12/18	8 930
- PAR CAF CLSH PERI 2018	829
- PAR CAF RAM 2018	1 436
- PAR MSA CLSH	72
Total	248 835

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 761
Dettes fiscales et sociales	30 643
Total	40 417



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS NON ECHUS	
- INTERETS COURUS 31/12/18	13
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	
- HONORAIRE CAC	2 900
- FNP ELECT CRECHE 2018	4 373
- FNP ELECT CLSH 2018	277
- FNP EAU CRECHE 2018	86
- FNP EAU CLSH 2018	95
- COGEFI FACT 01/2019	463
- COPIE SUPPL C PRO	1 567
ETAT CHARGES A PAYER	
- CAP FPC 31/12/18	4 508
- CAP TAXE SAL 31/12/18	1 600
Total	15 882

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		336
Total		336

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONST D AVANCE			
- PJ 2019	3 36		
Total	3 36		

Détail des produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	84 132

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	12
Total	13

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2880 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		18 783
Engagement total		18 783

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans.
- taux d'augmentation du salaire constant:4%
- taux sans risque constant:2%
- taux de rotation par an:1.5%
- taux de mortalité:1%

Indemnité de retraite=1/60 de la rémunération annuelle par année d'ancienneté,avec un maximum de 15 ans.
Provision IFC:12522 Euros.
Charges sociales:6261 Euros.
Total:18783 Euros.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGULS DIVERSES	93	771000
- QP SUBV VIREE AU RTAT	442	777000
Total	535	
Charges exceptionnelles		
- REGUL IJSS	191	671800
- AIDES EXCEPTIONNELLES AUX FAMILLES	24	671400
Total	215	

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- ERREUR CUT OFF PS MSA 0/6 ANS(1)	44	672000
- ERREUR CU OFF PS CAF CLSH (1)	134	672000
Total	178	
Produits		
- ERREUR CUT OFF PS CAF 0/6 ANS(1)	12 739	772000
- ERREUR CUT OFF PS CAF CLSH(1)	189	772000
- ERREUR CUT OFF MSA CLSH(1)	658	772000
Total	13 586	

(1)Au bilan 2017 les prestations ont été calculées avec un taux de ressortissants correspondant au nombre d'actes réel.Or un avenant a fixé ce taux pour une période allant du 01/01/2017 au 31/12/2020.Le resultat 2017 a donc été sous-estimé de 13 408 euros.

**DETAIL DE LA PROVISION
POUR CONGES PAYES****AU 31/12/2018****SALAIRES DE 06/2018 A 12/2018 HORS MANDATAIRES SOCIAUX****428 200- PROVISION CONGES PAYES****17 599 €****438 200- CHARGES SOCIALES SUR
CONGES PAYES****6 095 €**

